Image not found or type unknown

Confidentialité d'un rapport de stage

Par **Flo2b**, le **05/10/2012** à **09:41**

Bonjour, je ne suis pas sur de poser ma question dans le bon thème et si ce n'est pas le cas, je m'en excuse.

Je suis un étudiant qui vient d'effectuer un stage de fin d'année dans une université, j'ai rendu mon rapport de stage et obtenu mon diplôme.

Cette semaine, tel ne fut pas ma surprise de découvrir via un ami, que nos rapports de stage se sont retrouvés à la poubelle, en vrac, à la vue de tous, je voudrais donc savoir, vu que notre stage était protégé par une convention qui contient une close de confidentialité (me concernant), si ceci n'est pas une atteinte à mes travaux ou aux chiffres de l'entreprise et du rapport (données sensibles et confidentielle pouvant être préjudiciable si un concurrent les obtient).

Ci joint, une photo des rapports : Image not found or type unknown

Ci dessous, les articles de la convention de stage : (la limite de caractère m’empêche de tout copier, si vous avez besoin d'une partie, demandez moi)

En vous remerciant de votre lecture, et, en espérant une réponse de votre part.

Par **trichat**, le **05/10/2012** à **11:05**

Bonjour,

Que ça doit être décevant de constater que son rapport de stage a tristement fini au fond d'une poubelle.
Mais c'est malheureusement le sort réservé à la plupart des rapports de stage. Ma seule inquiétude, c'est la rapidité avec laquelle ces rapports ont été jetés à la poubelle. En effet, s'il a fait l'objet d'une notation, il doit être comme les copies d'examens conservé au moins deux ans (délai à vérifier) en cas de contestation par l élève ou l'étudiant de la note attribuée.

Mais ceci ne remet pas en cause la qualité de votre travail. Il y a sûrement un problème d'espace de rangement qui a conduit à une "destruction" aussi rapide.

Quant à la clause de respect de la confidentialité, il est en général prudent dans un rapport de stage de ne pas citer le nom de l'entreprise de manière explicite, de telle sorte qu'elle ne puisse être facilement identifiée d'une part, et les données chiffrées sont "maquillées" d'autre part.
C'est des situations que j'ai rencontrées en tant qu'ancien enseignant du supérieur.

Cordialement.

Par **Flo2b**, le **05/10/2012** à **11:58**

Ce n'est pas la destruction qui me dérange (même au vue de l'argument que vous mettez en avant), c'est le fait que n'importe qui peut se les récupérer !

Par contre, je ne comprend pas pourquoi vous ne voulez pas citer l'entreprise dans un rapport de stage professionnel de longue durée (3 à 6 mois) sous convention. Les chiffres sont certes "maquillés" mais pas les questions organisationnelles et fonctionnelles, ni les études de marché et de ressources humaines !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés